Première matinée Fintech de l'ACPR

n juin 2017, un an après sa création, le pôle Fintech Innovation avait annoncé le lancement des matinées Fintech, un nouvel événement régulier de formation technique ouvert aux porteurs de projets innovants, visant à renforcer le dialogue entre les équipes de l'ACPR et les nouveaux acteurs financiers en privilégiant un format didactique et simplifié.

La première matinée Fintech de l'ACPR s'est donc tenue le 28 septembre 2017 en présence d'une soixantaine de Fintech.

Alors que la seconde directive européenne sur les services de paiement entrera en application en janvier 2018, suscitant de nombreux nouveaux projets innovants.



la première session était dédiée
aux démarches d'agrément dans le
secteur du paiement. Elle fut l'occasion, pour les équipes de la direction
des Agréments, des Autorisations
et de la Réglementation de l'ACPR,
en charge de l'instruction des dossiers d'agrément, de partager leur
expérience, d'informer des bonnes
pratiques et d'échanger avec les

souci de de les servic
senté les
un agréme
réponses
tions des

• Bien qu
point de

S'appuyant sur des exemples concrets et illustrés et avec un

start-up.

souci de clarté et de transparence, les services de l'ACPR ont présenté les conseils essentiels pour un agrément réussi, apportant des réponses aux nombreuses questions des participants.

- Bien qualifier son activité d'un point de vue légal
- Définir les objectifs de sa demande d'agrément pour choisir le statut le plus adapté
- Connaître l'ACPR et son organisation



- Anticiper les délais nécessaires pour obtenir l'agrément
- Préparer les éléments essentiels du dossiers: actionnariat, gouvernance, dispositif de contrôle interne, dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, sécurité des fonds, sécurité des paiements, modèle d'affaire et étude de marché, plan commercial et

- exigences en fonds propres, dispositif de reporting
- Appréhender, une fois agréé, le dispositif de contrôle de l'ACPR (contrôle sur pièces et sur place, exigences de reporting) et anticiper les autorisations nécessaires avant tout changement significatif de sa situation

Le détail de ces conseils et le support de présentation de cette matinée sont disponibles sur la page Fintech et Innovation du site Internet de l'ACPR.

https://acpr.banque-france.fr/ autoriser/fintech-et-innovation/ lactualite-fintech/nos-evenements

Les Fintech ont fait part de leur satisfaction en retour de cette première expérience. Forte de cette réussite, l'ACPR organisera de nouvelles matinées en 2018, sur de nouvelles thématiques.

